



# FICHE ADHERENT 2018 - 2019

ANCIEN ADHERENT	
-----------------	--

NOUVEL ADHERENT	
-----------------	--

	NOM(S)	PRENOM(S)	NE(E) LE	N° Adhérent
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Adresse : .....  
 Code Postal : ..... VILLE : .....

Contact(s) :

Prénom	Téléphone	E mail

ADHESION(S) :

	Montant	Nombre	Total
Carte adulte	20 €		€
Carte adulte ArCaD (déjà adhérent autre Foyer Rural)	10 €		€
Carte enfant	15 €		€
Carte enfant ArCaD (déjà adhérent autre Foyer Rural)	6 €		€
Carte famille	40 €		€
<b>MONTANT TOTAL ADHESIONS (à reporter au dos)</b>			<b>€</b>

Je soussigné ..... reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de KIRIKOU FREP et de la charte de l'adhérent au Mouvement Rural. Si l'un des adhérents (préciser les noms et prénoms) ne souhaite pas apparaître sur des photos ou vidéos cocher ici

Date / Signature

# ACTIVITES

		Montant		Adhérent(s) Prénom(s)	Total
		Caderousse	Extérieure		
<b>Musique</b>	Guitare Classique / Electrique / Basse	315 €	420 €		€
	Piano / Clavier	315 €	420 €		€
	Batterie	315 €	420 €		€
	Groupe musical (4 élèves et plus)	180 €	231 €		€
	Chorale	120 €	135 €		€
	Cours de chant (individuel)	315 €	420 €		€
<b>Art</b>	Théâtre	198 €	225 €		€
<b>TOTAL ACTIVITES</b>					€
Réduction 5 % (pour 2 activités, hors cartes)					€
Réduction 15% (a partir de 3 activités, hors cartes)					€
<b>Sous total avec réduction</b>					€

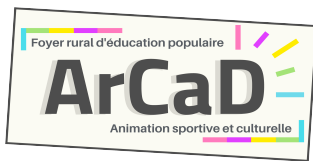
<b>Danse</b>	Rock / Salsa (plus un partenaire)	180 € / 270 €	195 € / 295 €		€
	Danse en Ligne	180 €	195 €		€
	Baby gym (3/4 ans)	130 €	145 €		€
	Classique eveil (4/6 ans)	130 €	145 €		€
	Classique initiation (7/10 ans)	130 €	145 €		€
	Fit-dance (7/10 ans)	130 €	145 €		€
	Fit-dance (11 ans +)	130 €	145 €		€

<b>Sport</b>	Marche Nordique 10 Séances	50 €	50 €		€
	Badminton (1 cours / 2 cours)	42 € / 54 €	57 € / 69 €		€
	Randonnée (voir calendrier)	36 €	45 €		€

<b>Pack Sport Individuel</b>	Cocher la ou les cases correspondant à votre choix d'activité X : <b>A partir d'une seul activité choisi, 30€ par activité supplémentaire !</b>	Total pour 1 Activité		Total pour 2 Activités		Total pour 3 Activités		Adhérent Prénom
		Kder	Ext	Kder	Ext	Kder	Ext	
		150 €	165 €	180 €	195 €	210 €	225 €	
	Marche Nordique							
	Renforcement musculaire (mardi)							
	Renforcement musculaire (vendredi)							
	Dance-cardio							
	Circuit-training							
	Stretching							
	Cardio-training							
	Pilates (mardi)							
	Pilates (vendredi)							
<b>Total:</b>								€

<b>MONTANT TOTAL ACTIVITES</b>	€
<b>REPORT MONTANT ADHESION</b>	€
<b>REGLEMENT TOTAL ADHESION + ACTIVITES</b>	€

Détail règlement		
1° règlement (adhésions + activités)	2° règlement (activités)	3° règlement (activités)
€	€	€



# RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ANNÉE 2018 – 2019

## **CONDITIONS D'ACCÈS**

Les participants devront avoir acquitté leur adhésion auprès de « ARCAD FREP ».  
L'adhésion sert également d'assurance et de licence sportive.

Durée de validité de l'adhésion : du jour du règlement au 31 août de l'année d'exercice en cours.

## **COTISATIONS**

Les cotisations couvrent les frais occasionnés pour chaque activité. Les tarifs sont définis avant le mois de septembre et restent valables pour l'année scolaire complète. Le conseil d'administration de « ARCAD FREP » se réserve le droit de les modifier en fonction du nombre de participants.

**Le règlement se fait obligatoirement à l'année** (Possibilité de faire 3 chèques le jour de l'inscription). Les règlements en liquide se feront par dépôt physique au bureau de l'association.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « ARCAD FREP » (et à dater du même jour en cas de règlement en trois chèques).

Pour toute difficulté de paiement contacter le responsable de la Section.

L'adhésion sera validée lorsque la totalité du règlement aura été effectuée. Sans cette validation l'élève sera refusé au cours.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'élève.

## **ASSURANCE**

L'assurance de « ARCAD FREP » couvre les risques corporels liés à l'activité dans la mesure où le participant est à jour de son adhésion à « ARCAD FREP ».

L'adhésion entraîne automatiquement la couverture de l'adhérent par une assurance individuelle accident.

Tout participant à une activité physique (danse, sport) devra obligatoirement remettre à « ARCAD FREP » un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité concernée.

Pour l'acheminement sur les lieux d'une activité sportive ou artistique les personnes n'accompagnant pas leur enfant ou n'utilisant pas leur véhicule personnel devront remplir l'imprimé d'autorisation de transport fourni par le responsable d'activité.

Dès la fin de l'activité les parents sont tenus de venir récupérer leur(s) enfant(s).

## **CALENDRIER**

Un calendrier prévisionnel est établi en début d'année pour 30 cours en dehors des vacances scolaires, sauf cas exceptionnel pour la récupération de cours à la demande de l'intervenant.

Les élèves doivent être présents à l'heure à leurs ateliers. Toute personne ne pouvant participer à un atelier devra en informer l'intervenant ou le responsable de l'activité afin de ne pas perturber l'atelier.

En cas d'annulation ou d'indisponibilité de l'intervenant ou responsable de l'activité ce dernier en informera les participants au plus tôt, en précisant la date du report prévu.

**Bureau :** Avenue E. VITRIA 84860 Caderousse Tél 04.90.60.54.27 Portable 07.83.60.80.47  
Email : [info@arcad-frep.org](mailto:info@arcad-frep.org) – Site : [www.arcad-frep.org](http://www.arcad-frep.org)

# LA CHARTE DE L'ADHÉRENT AU MOUVEMENT RURAL

## 1- Un mouvement d'éducation populaire et sportif

Les Foyers ruraux et associations de développement et d'animation du milieu rural sont des lieux où peuvent se développer la participation et l'initiative citoyenne. Ce sont aussi des lieux où se crée et se recrée du lien social entre les différents acteurs : adhérer c'est participer. Le Foyer rural ou l'association permet à tous de se retrouver et d'échanger. C'est un lieu de formation, d'éducation permanente où chacun, avec ses idées et ses mots, peut s'exprimer librement. C'est un lieu d'écoute, de mise en perspective de projets individuels et collectifs, d'accès au savoir, à la culture, etc.

Des solidarités doivent apparaître pour se développer à travers la mutualisation des différents moyens et outils.

## 2- Une animation et un développement global

Le Foyer et l'association contribuent à l'animation et au développement global du village du milieu rural. Ils prennent en compte un développement culturel, sportif, social et économique respectueux de l'environnement ; le mouvement est généraliste, ce qui n'exclut pas qu'il peut mener des actions spécifiques. Acteur de l'aménagement du territoire et du développement durable, il doit favoriser toute action, notamment intercommunale, répondant aux besoins de la population située dans un bassin de vie.

## 3- Une ouverture sur le monde

Le Mouvement Rural est attentif aux évolutions de la société et s'engage dans une politique volontariste afin de contribuer à exercer une influence sur les grands enjeux de l'avenir.

Il affirme également la place de l'homme dans la société dans la construction européenne et dans les échanges Nord/Sud.

## 4- Un accès pour tous

Les Foyers ruraux et associations sont ouverts à tous et à toutes, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de religion, de nationalité et d'idées. Chacun peut trouver, au sein d'une structure du Mouvement Rural, les moyens de développer et mettre en commun des activités ou des projets propres à contribuer à améliorer les conditions de vie de tous.

## 5- Un fonctionnement démocratique

Chaque structure a une gestion démocratique : les différents instances (Bureau, Conseil d'Administration ou Comité Directeur, Assemblée Générale) se réunissent selon les modalités prévues dans les statuts et offrent à chaque adhérent la possibilité de s'exprimer et participer à la gestion de l'association.

## 6- Une action en partenariat

Acteurs du milieu rural, les Foyers ruraux et associations travaillent en partenariat avec les autres acteurs de l'espace rural (administrations, collectivités locales et territoriales, structures éducatives, socio-professionnelles, autres associations ...) afin d'atteindre leurs objectifs dans le respect des valeurs du mouvement et de son indépendance.

## 7- Un engagement, des responsabilités

Chaque adhérent (personne morale ou personne physique) s'engage à respecter et défendre la présente charte. Les élus des différentes instances du mouvement veillent au respect de cet engagement lorsqu'ils confient l'organisation d'une activité ou délèguent une tâche aux adhérents et aux personnes extérieures. Il est de l'intérêt du mouvement de veiller à ne pas devenir seulement prestataire de services mais à demeurer un lieu de réflexion et de proposition au service du développement du milieu rural.

*Cette charte s'applique aux personnes morales et physiques.*